

Une peine exorbitante mettrait à terre un groupe environnemental communautaire

Pour publication immédiate

Le 4 novembre 2008 - La ville d'Ottawa et les promoteurs du village de Findlay Creek exigent des frais de justice dont le montant obligerait l'Alliance pour les espaces verts dans la capitale du Canada à cesser ses activités.

Les promoteurs (qui sont associés à Tartan, Taggart et Tamarack) demandent à l'Alliance un dédommagement pour avoir contesté une décision de la Commission des affaires municipales de l'Ontario (CAMO) devant la Cour divisionnaire de l'Ontario. La controverse a pris naissance en juin 2007, après que la CAMO ait rejeté l'appel de l'Alliance contre la décision de la Ville d'Ottawa d'attribuer à proximité de la zone humide de Leitrim (selon la définition de la CAMO) la qualité de zone constructible.

L'Alliance a des preuves scientifiques solides que l'extension des zones construites porterait un coup sévère au marais "protégée." Son recours a été rejeté sur des points de technique de procédure. A aucun moment l'Alliance a été entendue sur le fond.

Les promoteurs exigent maintenant de l'Alliance le règlement de 67.217 \$ de frais de Cour et la Ville 5.120 \$ de plus. Dit Cheryl Doran, Présidente de l'Alliance, "L'Alliance a travaillé fort pendant onze ans à la protection des zones humides et d'autres espaces naturels de la région de la Capitale nationale. Cette peine pourrait nous mettre à terre, mais la lutte continuera."

L'Alliance, grâce au conseil *pro bono* de la Clinique de droit environnemental Ecojustice à l'Université d'Ottawa, a déposé une plaidoirie à la Cour divisionnaire afin qu'aucun dédommagement ne soit exigé par la partie adverse. "Les parties plaidant pour des causes d'intérêt public sur des sujets d'importance sociale générale ne doivent pas avoir à supporter des frais de justice écrasants," affirme Will Amos, Avocat d'Ecojustice, "fondamentalement, c'est destiné à protéger l'accès des citoyens à la justice."

L'Alliance fonctionne avec un très petit budget. C'est une organisation née de la volonté de la population, sa richesse réside dans le temps que ses bénévoles lui offrent. Ses actions sont souvent le fruit d'un travail du groupe en accord avec d'autres groupes environnementaux de la région. "Si nous sommes condamnés aux dépens, j'ose à peine imaginer l'effet que cela aura sur les autres groupes communautaires", remarque Sol Shuster, de la direction de l'Alliance.

La Cour Divisionnaire de l'Ontario aura à décider plus tard en novembre si l'Alliance est redevable des frais de cour de la Ville et des promoteurs.

- 30 -

Pour de plus amples informations, visitez

<http://www.greenspace-alliance.ca/costaward>

<http://www.greenspace-alliance.ca/JR>

<http://www.greenspace-alliance.ca/tenyearpermit>

<http://www.greenspace-alliance.ca/leitrim>

ou contactez Erwin Dreessen, au 613 – 739-0727